

[ANNEXE]

1. Membre de la mission

1. Membre de la mission

1-1 Mission d'étude du Concept de base

Nom	Personnel et domaines chargés	Appartenance
M. Satoru HAGIWARA	Synthèse	Directeur du Groupe III de la Gestion du Projet, Département de la Coopération financière non-remboursable de la JICA
M. Hiromu INOUE	Gestion du projet	Equipe de Gestion pour le Développement des Ressources en Eau et l'Environnement, Groupe III de la gestion du projet, Département de la Coopération financière non remboursable de la JICA
M. Hisao OGURI	Responsable de l'étude / Plan de développement des eaux souterrains	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Shinichi MAENO	Plan de gestion-maintenance/ Etude hydro géologique 1 / Etude géophysique 1	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Yasunori ISHIDA	Etude géophysique 2	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Takeshi ONO	Etude des conditions sociales	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Yuji UNE	Etude de l'état de fonctionnement des forages	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Akira KADOYA	Plan d'installation hydraulique / Plan d'exécution / Calcul du coût	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Atsushi ITOU	Interprète	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Koji TAKAHASHI	Etude Hydro géologique 2 / Ajustement des travaux	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.

1-2 Mission d'étude d'explication de l'abrégié du concept de base

Nom	Personnel et domaines chargés	Appartenance
M. Akira NISHIMOTO	Synthèse	Représentant résident de la JICA au Niger
M. Hiromu INOUE	Gestion du projet	Equipe de Section 3 de l'étude du projet, Bureau de la préparation de Département de l'aide de Coopération financière de la JICA
M. Hisao OGURI	Responsable de l'étude / Plan de développement des eaux souterrains	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Shinichi MAENO	Plan de gestion-maintenance/ Etude hydro géologique 1 / Etude géophysique 1	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.
M. Atsushi ITOU	Interprète	Japan Engineering Consultants Co., Ltd.

2. Programme de l'étude

2. Programme de l'étude

2-1 Mission d'étude du Concept de base

Ordre de jour	Date (2008)	Jour de la semaine	Parcours	Déplacement et le lieu hébergement
1	6 janv.	Dimanche	Arrivée au Niamey du délégué JICA, M. Hagiwara, M. Inoue et membres de l'ingénieur-conseil (M. Oguri, M. Itoh)	Paris - Niamey
2	7 janv.	Lundi	Visite de courtoisie au Ministère de l'Hydraulique (MH), réunion, documentation	Niamey
3	8 janv.	Mardi	Discussion	Niamey
4	9 janv.	Mercredi	Visite de courtoisie à la Direction régionale de l'Hydraulique de Tillabéri, visite au site	Niamey
5	10 janv.	Jeudi	Signature de Procès-verbal	Niamey
6	11 janv.	Vendredi	Départ du délégué JICA du Niamey, M. Oguri, M. Itoh, Consignation, documentation	Niamey - paris Niamey
7	12 janv.	Samedi	M. Oguri, M. Itoh, Consignation, documentation	Niamey
8	13 janv.	Dimanche	M. Oguri, M. Itoh, Consignation, documentation, faire préparatifs des études aux sites, M. Maeno et M. Takahashi, arrive au Niamey	Niamey Paris - Niamey
9	14 janv.	Lundi	Consignation, documentation, faire préparatifs des études aux sites, Visite et Discussion avec DRH Tillabéri, DDH Tillabéri et DDH Téra	Niamey
10	15 janv.	Mardi	Visite et Discussion avec DRH Tillabéri, DDH Tillabéri et DDH Téra, documentation	Niamey
11	16 janv.	Mercredi	Discussion avec MH, Consignation, documentation, faire préparatifs des études aux sites	Niamey
12	17 janv.	Jeudi	id.	Niamey
13	18 janv.	Vendredi	id.	Niamey
14	19 janv.	Samedi	id.	Niamey
15	20 janv.	Dimanche	Mise en ordre de documents, discussion dans mission, M. Ono et M. Une, arrivée au Niamey	Niamey Paris - Niamey
16	21 janv.	Lundi	Discussion avec MH, l'autre bailleur de fonds, documentation, les études aux sites	Niamey
17	22 janv.	Mardi	id.	Niamey
18	23 janv.	Mercredi	id.	Niamey
19	24 janv.	Jeudi	id. M. Kadoya, arrivée au Niamey M. Une, déplacement à Maradi	Niamey Paris - Niamey Maradi
20	25 janv.	Vendredi	Discussion avec MH, l'autre bailleur de fonds, documentation, les études aux sites M. Ono, déplacement à Tillabéri	Niamey, Tillabéri
21	26 janv.	Samedi	Discussion avec MH, l'autre bailleur de fonds, documentation, M. Une, déplacement à Zinder, les études aux sites (condition social, condition de forage au Zinder)	Niamey, Tillabéri, Zinder
22	27 janv.	Dimanche	Mise en ordre de documents, discussion dans mission, les études aux sites (condition social, condition de forage au Zinder)	Niamey, Tillabéri, Zinder
23	28 janv.	Lundi	Discussion avec MH, documentation, les études aux sites (condition social, condition de forage au Zinder)	Niamey, Tillabéri, Zinder
24	29 janv.	Mardi	Discussion avec MH, documentation, les études aux sites (condition social, condition de forage au Zinder) M. Ishida, arrivée au Niamey, M. Maeno, déplacement à Tillabéri	Niamey, Tillabéri, Zinder Paris - Niamey
25	30 janv.	Mercredi	M. Oguri, M. Itoh, M. Kadoya, déplacement à Tillabéri les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder) M. Ishida, arrivée au Niamey	Tillabéri, Zinder Niamey
26	31 janv.	Jeudi	les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder)	Tillabéri, Zinder
27	1 fév.	Vendredi	M. Ishida, déplacement à Tillabéri les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder)	Tillabéri, Zinder
28	2 fév.	Samedi	les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder)	Tillabéri, Zinder

2. Programme de l'étude

Ordre de jour	Date (2008)	Jour de la semaine	Parcours	Déplacement et le lieu hébergement
29	3 fév.	Dimanche	Mise en ordre de documents, discussion dans mission, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder)	Tillabéri, Zinder
30	4 fév.	Lundi	Discussion avec MH, l'autre bailleur de fonds, documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder)	Niamey, Tillabéri, Zinder
31	5 fév.	Mardi	M. Oguri, M. Itoh, M. Kadoya, déplacement à Niamey les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder)	id.
32	6 fév.	Mercredi	Discussion avec MH, l'autre bailleur de fonds, documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder)	id.
33	7 fév.	Jeudi	Discussion avec MH, rapport à la JICA Niger, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage au Zinder)	id.
34	8 fév.	Vendredi	Départ de M. Oguri de Niamey Discussion avec MH, l'autre bailleur de fonds, documentation, M. Une, déplacement à Maradi les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social)	Niamey - Paris Niamey, Tillabéri
35	9 fév.	Samedi	Discussion avec MH, l'autre bailleur de fonds, documentation, M. Une, déplacement à Niamey les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social)	Niamey, Tillabéri
36	10 fév.	Dimanche	Les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social).	id.
37	11 fév.	Lundi	id.	id.
38	12 fév.	Mardi	id. M. Une, déplacement à Tillabéri, M. Maeno, déplacement à Niamey	id.
39	13 fév.	Mercredi	Discussion avec MH, documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
40	14 fév.	Jeudi	M. Ono, M. Takahashi, déplacement à Niamey, Discussion avec MH, rapport à la JICA, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
41	15 fév.	Vendredi	les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri) M. Maeno, départ du Niamey,	Niamey, Tillabéri Niamey - paris
42	16 fév.	Samedi	Discussion avec MH, documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	Niamey, Tillabéri
43	17 fév.	Dimanche	M. Une, déplacement à Niamey, documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
44	18 fév.	Lundi	Documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
45	19 fév.	Mardi	Documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
46	20 fév.	Mercredi	Documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
47	21 fév.	Jeudi	Discussion avec MH, rapport à la JICA, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
48	22 fév.	Vendredi	Les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri) M. Kadoya, M. Ono, M. Une, départ du Niamey,	Niamey, Tillabéri Niamey - paris
49	23 fév.	Samedi	Documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.

2. Programme de l'étude

Ordre de jour	Date (2008)	Jour de la semaine	Parcours	Déplacement et le lieu hébergement
50	24 fév.	Dimanche	Documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
51	25 fév.	Lundi	Documentation, les études aux sites (hydrogéologie, prospection électrique, condition social, condition de forage à Tillabéri)	id.
52	26 fév.	Mardi	M. Ishida, déplacement à Niamey, documentation, mise en ordre de documents	Niamey
53	27 fév.	Mercredi	M. Ishida, déplacement à Niamey, documentation, mise en ordre de documents	Niamey
54	28 fév.	Jeudi	Discussion avec MH, rapport à la JICA	Niamey
55	29 fév.	Vendredi	M. Takahashi, M. Ishida, M. Itoh, départ du Niamey	Niamey - Paris

2-2 Mission d'étude d'explication de l'abrégié du concept de base

Ordre de jour	Date (2008)	Jour de la semaine	Parcours	Déplacement et le lieu hébergement
1	3 août	Dimanche	Arrivée au Niamey du délégué JICA, M. Inoue et membres de l'ingénieur-conseil (M. Oguri, M. Maeno et M. Itoh), se rejoignent à M. Nishimoto, Chef de Mission	Niamey
2	4 août	Lundi	Visite de courtoisie au Ministère de l'Hydraulique (MH), réunion	Niamey
3	5 août	Mardi	Visite de courtoisie au Ministère de la Santé publique, discussion avec MH	Niamey
4	6 août	Mercredi	Discussion avec MH	Niamey
5	7 août	Jeudi	Discussion avec MH, Signature de Procès-verbal, rapport à la JICA Niger, délégué JICA, M. Inoue, départ du Niamey	Niamey
6	8 août	Vendredi	Membres de l'ingénieur-conseil, l'étude supplémentaire	Niamey
7	9 août	Samedi	Membres de l'ingénieur-conseil, l'étude supplémentaire dans la région de Tillabéri	Niamey
8	10 août	Dimanche	Membres de l'ingénieur-conseil, départ du Niamey	Niamey - Paris

3. Liste de personnes rencontrées

3. Liste de personnes rencontrées

Organisme	Nom et prénom	Fonction	
Ministère de l'Hydraulique	M. Tassiou AMINOUE	Ministre	
	M. Issoufou ISSAKA	Secrétaire Général	
	M. Malam Issoufou IBRAHIM	Directeur de Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR)	
	M. Baoua GARBA	Directeur adjoint de Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR)	
	M. Sanoussi RABE	Chef de division Hydrogéologie de la Direction des Ressources en Eau	
	Direction Régionale de l'Hydraulique de Tillabéri	M. Barebizo ABOUBACAR	Directeur Régional
		M. Abba TCHOUGOUNE	Directeur adjoint Régional
		M. Soumaila AMADOU	Chef de service régional des infrastructures hydrauliques rural
		M. Harouna Elhadji GARBA	Agent, service régional des ressources en eau
		M. Mato MAMAN	Agent DRH /TI
	Direction Départementale de l'Hydraulique de Tillabéri	M. Hamindou ISSAKA	Directeur Départemental
	Direction Départementale de l'Hydraulique de Téra	M. Djida ADAM	Directeur Départemental
		M. Zakaria SO	Agent
	Direction Régionale L'Hydraulique de ZINDER	M. Mamane MOUSSA	Directeur
M. Issa ABDOULAYE		Directeur Adjoint	
Direction Départementale de l'Hydraulique de Mirriah	M. Abdoulalu M. BOUKARI	Directeur Départemental	
Ministère de la Santé Publique	M. Boureima HAMIDOU	Directeur de l'Etude et de Planification	
	M. Mamoudou Zainabou ALZOUMA	Chef de service de la coopération	
	M. Harou OUMAROU	Coordinateur National du Programme d'Eradication de ver de Guinée	
	Laboratoire Nationale de Santé Publique et d'Expertise LANSPEX	M. Absi Moumouni	Directeur
		Direction Régional de la Santé Publique de Tillabéri	Dr. Adamou MOUSTAPHA
	M. Hamma KADRI		Coordinateur Régional du Programme d'Eradication du Ver de Guinée
	Direction Départementale de la Santé Publique de Tillabéri	Dr. Maigari OUMAROU	Chef District Sanitaire de Tillabéri
		M. Mamadou AMADOU	Coordinateur Sous-régional du Programme d'Eradication du ver de Guinée
		M. Oumarou AB	Technicien d'hygiène, assainissement / Superviseur ver de Guinée Anzourou, MSP
	Direction Départementale de la Santé Publique de Téra	M. Hamidou HAMADOU	Chef de service Epidémiologie
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact	Dr. Kimba HASSANE	Directeur	
	M. Bachard LAMINE	Chef Service Suivi et Contrôle	
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation, Direction de la Normalisation de la qualité et de la métrologie	M. Bako ILLIASSOU	Directeur	
Ministère de la Fonction Publique et du Travail Inspection du Travail de la Région de Niamey	M. Ichiyé CHEKARAOU	Adjoint à l'inspecteur de Travail	
Direction de la Météorologie Nationale	M. Daouda MADOU	Chef Service Climatologie, Ingénieur de la	
Région de Tillabéri	M. Ibrahim AOUSSOUK	Secrétaire Général	
Région de Zinder	M. Ibrahim AGOUMO	Secrétaire Général	
Préfecture de Mirriah	M. Malam Amadou MAMANE	Secrétaire Général	
Université de Niamey	Dr. Moussa HAROUNA	Département de Géologie	
CREPA (Centre Régional de l'Eau potable et de l'Assainissement)	M. Zabeirou YACOUBA	Directeur Résident CREPA Niger, Ingénieur Hydraulique	
UNDP	Mme. Aissa OUAHIDO	Analyste au Programme Environnement	
	M. BOUBE Ibrahima	Expert Hydrogéologue à l'UAG/PNEDD	

3. Liste de personnes rencontrées

Organisme	Nom et prénom	Fonction
Coopération de la Suisse	M. Ibrahim BA	Chargé de Programme Principal, Direction du développement et de la coopération DDC
	M. Urs STUDELI	Coordinateur, Programme Infrastructures HIMO-Téra
UNICEF	M. Moustapha NIANG	Water and Sanitation Specialist, Unicef Niger
Union Européenne (EU), Délégation de la Commission Européenne en République au Niger	M. Baudouin PIRE	Chargé de Programme
DANIDA	M. Sandao ISSOUFOU	Hydrogéologue
GOAL Niger	Mme. Keith PORTER	WASH Coordinateur
	M. Abdou MAYAK	WASH Program Manager
World Vision Zinder	M. Ango MAYAKI	Administrateur
	M. Hadji RABIOU	Coordinateur
Expert à Ministère de l'Hydraulique	Mme. Miho NAKANO	Expert de "IEC" pour l'eau et l'assainissement
Bureau de la JICA au Niger	M. Akira NISHIMOTO	Représentant résident de la JICA au Niger
	M. Dai MIZUGUCHI	Expert en Planification et Coordination des Projet
	Mme. Mihoko HIKAGE	Membre de JOCV

4. Procès verbal des discussions

4-1 L'étude du Concept de base

PROCES-VERBAL DES REUNIONS
RELATIVES A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
EN VUE DE L'ERADICATION DU VER DE GUINEE
DANS LA REGION DE TILLABERI

EN REPUBLIQUE DU NIGER

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Niger (désigné ci-après "le Niger"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une Etude du Concept de base concernant le "Projet d'approvisionnement en eau potable en vue de l'éradication du ver de Guinée dans la Région de Tillabéri" (désigné ci-après "le Projet") et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après "la JICA").

La JICA a délégué au Niger une mission d'Etude du Concept de Base (ci-après désignée "la Mission"), conduite par Monsieur Satoru HAGIWARA, Directeur du Groupe III de la Gestion du Projet, Département de la Coopération Financière non-remboursable de la JICA. La Mission séjournera au Niger du 6 janvier au 29 février 2008.

La Mission a eu une série de discussions avec les personnes concernées du Gouvernement nigérien.

A l'issue des discussions tenues, les deux parties ont confirmé les principaux points décrits dans l'Appendice ci-joint. La Mission poursuivra l'étude et rédigera le rapport de l'Etude du Concept de base.

Fait à Niamey, le 10 janvier 2008.



Satoru HAGIWARA

Chef de Mission d'Etude du Concept
de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA), Japon



Issoufou ISSAKA

Secrétaire général
Ministère de l'Hydraulique
République du Niger

APPENDICE

1. Objectif du Projet

Le Projet a pour objectif d'améliorer la santé et le niveau de vie de la population vivant dans les zones objet du Projet, par l'alimentation en eau potable en construisant des forages équipés de pompe à motricité humaine. Plus précisément, il contribuera à l'éradication du ver de Guinée dans la zone d'intervention.

2. Zone objet du Projet

La zone objet du Projet couvre les Départements de Téra et de Tillabéri de la Région de Tillabéri.

La carte de la zone objet du Projet figure en Annexe 1.

3. Organisme responsable et organe d'exécution

L'organisme responsable (Maître d'ouvrage) est le Ministère de l'Hydraulique. L'organe d'exécution est la Direction de l'Hydraulique Rurale, représentée par la Direction Régionale de l'Hydraulique de Tillabéri et les Directions Départementales de l'Hydraulique de Téra et de Tillabéri.

L'organigramme du Ministère de l'Hydraulique figure en Annexe 2.

4. Contenu de la requête du Gouvernement nigérien

Après une série de discussions, le Gouvernement nigérien a demandé ce qui suit:

- 1) Construction de 120 forages équipés de pompe à motricité humaine dans les Départements de Téra et de Tillabéri de la Région de Tillabéri
- 2) Appui à l'organisation de Comités de gestion des points d'eau, et sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement en utilisant la méthode IEC
- 3) Acquisition des appareils d'analyse physico-chimique et bactériologique des eaux (3 lots)
- 4) Acquisition des caisses à outils pour la réparation des pompes

La partie nigérienne demandera l'envoi des volontaires de JOCV selon la nécessité.

5. Système de l'Aide Financière Non-Remboursable du Japon

- 5-1 Le Gouvernement nigérien a pris bonne connaissance du système de l'Aide Financière Non-Remboursable du Japon, et les dispositions nécessaires devant être prises par le Gouvernement nigérien, expliquées par la Mission, sont jointes en Annexe-1 et 2 du Procès-verbal des réunions du 14 août 2007.
- 5-2 Le Gouvernement nigérien s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires pour la bonne exécution du Projet au cas où l'Aide Financière Non-Remboursable du Japon serait accordée.

6. Programme de l'étude

- 6-1 Les membres de la partie ingénieur-conseil de la Mission continueront une étude détaillée jusqu'au 29 février 2008.
- 6-2 La JICA rédigera un Rapport du Concept de base en français, enverra une mission d'explication du Concept de base au Niger vers la fin du mois de mai 2008, qui expliquera le résumé du Concept de base à la partie nigérienne, et vérifiera les points à préparer par la partie nigérienne.
- 6-3 Si la partie nigérienne donne son accord de principe pour le contenu du Rapport du Concept de base, la JICA rédigera le Rapport de l'Etude du concept de base, et l'enverra à la partie nigérienne courant septembre 2008.

Pour la bonne marche de l'étude, le Gouvernement nigérien s'est engagé à prendre les dispositions suivantes:

- (1) Fournir à la Mission les données, informations et documents disponibles et appropriés qui sont nécessaires à l'exécution de l'étude.
- (2) Répondre au Questionnaire présenté par la Mission.
- (3) Prendre les rendez-vous et organiser les réunions avec les autorités concernées par la Mission.
- (4) Faciliter les déplacements de la Mission dans la zone du projet.
- (5) Appuyer la Mission pour la collecte des données et des informations indispensables à l'étude auprès des organismes gouvernementaux et internationaux au Niger.
- (6) Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des membres de la Mission.
- (7) Autoriser la mission à emporter du Niger au Japon les données, informations, cartes et documents nécessaires, relatives à l'Etude, et devant être approuvées par le Gouvernement nigérien, pour préparer le rapport.

7. Autres points discutés

7-1 Etant donné que certains villages peuvent être dotés de plus d'un forage selon les besoins et la pertinence, les deux parties ont convenu que l'objectif du projet est la réalisation de 120 forages positifs et non forcément une intervention dans 120 villages.

7-2 Villages à doter de forages équipés de pompe à motricité humaine demandés par la partie nigérienne

Concernant les 230 villages proposés par la partie nigérienne lors de l'Etude préliminaire, vu la durée limitée de l'Etude du Concept de base, la partie japonaise a proposé à la partie nigérienne de ramener à 190 villages faisant l'objet de l'Etude du Concept de base, ce que la partie nigérienne a accepté.

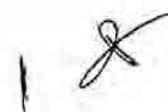
Partant de la liste de 230 villages classés par ordre de priorité établis par la partie nigérienne, la partie japonaise a sélectionné les premiers 65 villages prioritaires et du numéro 66 au numéro 103 comme village de remplacement dans le département de Téra. Pour ce qui est du département de Tillabéri, les premiers 55 villages de la liste constituent la 1^{ère} priorité, les villages compris entre les numéros 56 et 87 sont des villages de remplacement.

Les villages restant sont classés en troisième priorité.

Suite à ces discussions, les deux parties ont confirmé la liste des villages objet de l'Etude du concept de base joint en Annexe 3.

Les deux parties ont reconfirmé les critères de sélection ci-dessous des villages objet de la réalisation de forages établis lors de l'Etude préliminaire.

- Situation de cas enregistrés de ver de Guinée
- Demande en eau (nombre d'habitants)
- Installations existantes d'alimentation en eau
- Conditions hydrogéologiques
- Qualité de l'eau souterraine
- Pas d'intervention d'autres bailleurs de fonds
- Engagement de la part de la population pour le paiement de la cotisation (150.000 FCFA) pour la gestion et la maintenance
- Acceptation de la prise en charge de la maintenance et de l'entretien du point d'eau par la population



Les deux parties ont convenu mutuellement que, pour la sélection des villages d'intervention, l'on prendra en considération l'existence de cas de ver de Guinée, mais il sera possible d'inclure des villages où aucun cas de ver de Guinée n'est enregistré actuellement, si une impérieuse nécessité de réalisation d'infrastructure d'alimentation en eau est observée.

7-3 Système de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau

La partie japonaise a expliqué que, dans le cadre de l'Aide Financière non-remboursable, la gestion et la maintenance des ouvrages sont des facteurs conditionnels pour la réalisation d'un projet, ce que la partie nigérienne a bien compris.

La partie japonaise a expliqué qu'elle étudiera l'appui à apporter dans l'organisation des Comités de gestion des points d'eau, et de la sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement en utilisant la méthode IEC demandés par la partie nigérienne. La partie japonaise a expliqué que les obligations à la charge de la partie nigérienne nécessaires à la gestion et la maintenance seront indiquées dans le rapport de l'Etude du Concept de base, ce que la partie nigérienne a bien compris.

7-4 Duplication avec d'autres bailleurs de fonds

La partie nigérienne a expliqué qu'il n'y aurait pas de chevauchement pour les sites du projet avec des villages prévus pour la coopération avec les autres bailleurs de fonds.

7-5 Etude sur l'état de fonctionnement des forages réalisés à Zinder dans le cadre de l'Aide Financière non-remboursable du Japon

La partie japonaise a expliqué qu'elle examinera, dans le cadre de cette étude, l'état de fonctionnement des 260 forages équipés de pompe à motricité humaine réalisés dans le cadre de l'Aide Financière non-remboursable du Japon dans la région de Zinder.

La partie nigérienne a accepté, et a expliqué qu'elle assurerait la coopération nécessaire comme la fourniture des données et l'affectation d'homologues etc. par le biais de la Direction Régionale de l'Hydraulique de Zinder.

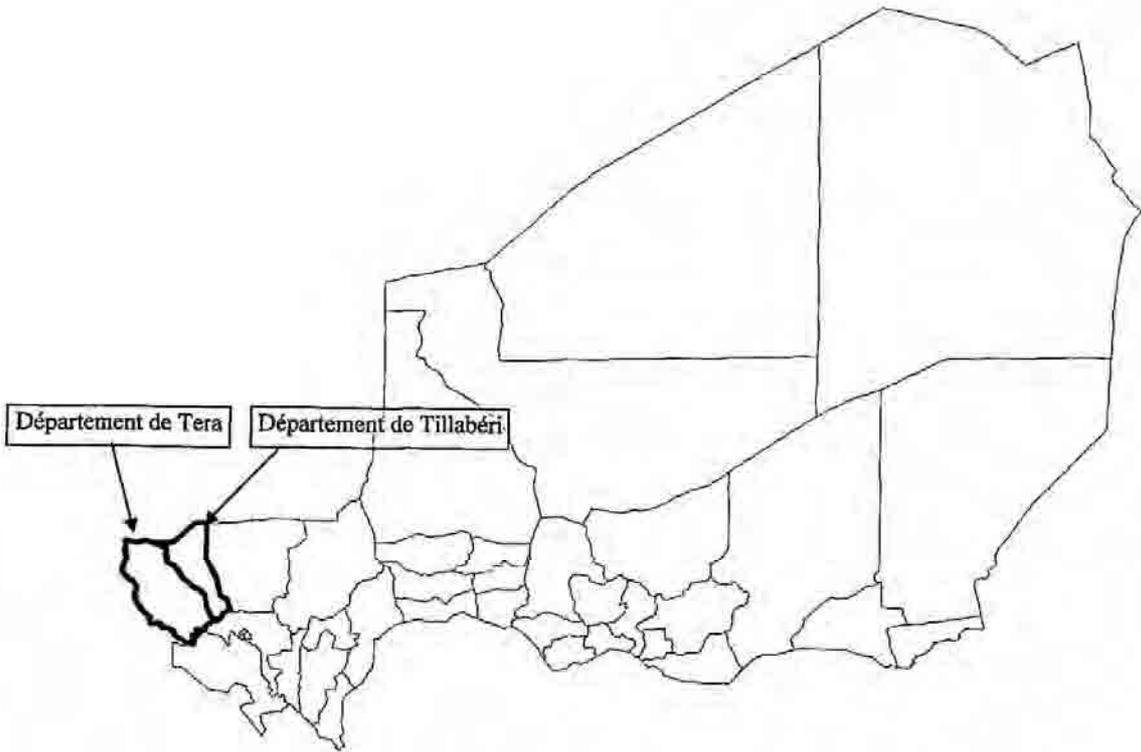
Annexes :

Annexe-1 Zone concernée par le Projet

Annexe-2 Organigramme du Ministère de l'Hydraulique

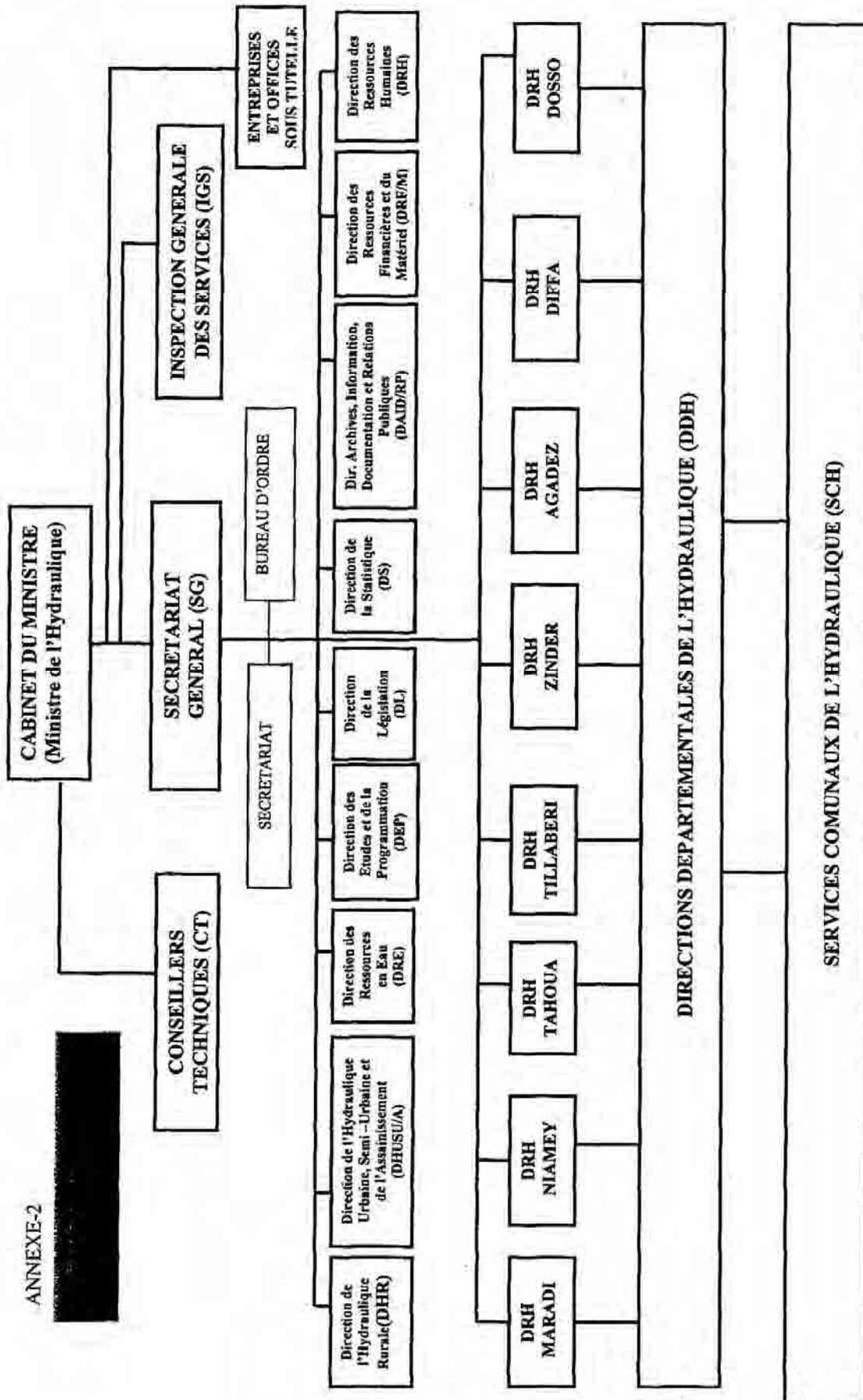
Annexe-3 Liste des villages du Projet

ANNEXE-1 Zone concernée par le Projet



h

ANNEXE-2



ANNEXE-3 Liste des villages du Projet

Les villages proposés pour l'étude plan de base

Numéro	Nom de Commune	Nom de site	Population		Nbr. de cas VG (2005-2006)	Classement sur requête	Priorité	Longitude		Latitude	
			Pop.	Pop.				deg.	deg.		
Ti-1	Inates	Timana	595		13	Objet	Priorité A	1.1446944		14.9499722	
Ti-2	Inates	Intakaret	981		9	Objet	Priorité A	1.4031111		14.9016389	
Ti-3	Commune Tillabéri	Tecagratane	245		11	Objet	Priorité A	1.0884167		14.9335556	
Ti-4	Inates	Toubawat	609		6	Objet	Priorité A	1.5415278		14.1842222	
Ti-5	Inates	Tinizagaz	476		7	Objet	Priorité A	1.0247222		15.0745278	
Ti-6	Inates	Akoukou Sawani	364		13	Objet	Priorité A	1.0735556		14.7663889	
Ti-7	Inates	Tinimouzour	255		11	Objet	Priorité A	0.9985833		14.9926944	
Ti-8	Inates	Injajalan	441		0	Objet	Priorité A	1.1161944		14.7410278	
Ti-9	Inates	Inguilmama	329		4	Objet	Priorité A	1.2163333		15.1674444	
Ti-10	Inates	Inamarez	511		2	Objet	Priorité A	1.1740556		14.6245833	
Ti-11	Anzourou	Talmazbakar	420		2	Objet	Priorité A	1.4191389		14.8916389	
Ti-12	Anzourou	Sorils	420		4	Objet	Priorité A	1.2163056		14.6498333	
Ti-13	Anzourou	Toukous	497		2	Objet	Priorité A	1.2295		14.7015833	
Ti-14	Inates	Tifrat	294		4	Objet	Priorité A	1.0427222		14.8573056	
Ti-15	Tillabéri	Tarsilte	250		1	Objet	Priorité A	1.5269056		14.1892778	
Ti-16	Inates	Tchefaye	250		1	Objet	Priorité A	1.0638611		14.5557222	
Ti-17	Anzourou	M'Bossey	257		5	Objet	Priorité A	1.1908611		14.6629167	
Ti-18	Anzourou	Timbosset	253		2	Objet	Priorité A'	0.8093333		14.5078056	
Ti-19	Anzourou	Intidibidib	245		2	Objet	Priorité A	1.3686111		14.7886111	
Ti-20	Inates	Ineran	357		1	Objet	Priorité A	1.1628889		14.8736667	
Ti-21	Inates	Timboraan	420		1	Objet	Priorité A	1.0031389		14.7369167	
Ti-22	Inates	Tagdounat	196		1	Objet	Priorité A'	1.2963056		15.1440833	
Ti-23	Inates	Tamagass	420		0	Objet	Priorité A	1.2751944		15.0548889	
Ti-24	Inates	Agay Amagalol	266		2	Objet	Priorité A	1.0558056		15.0990278	
Ti-25	Inates	Fatabotadi	400		0	Objet	Priorité A'	1.1036944		14.1086944	
Ti-26	Inates	Inhayawane	1,078		0	Objet	Priorité A'	0		0	
Ti-27	Inates	Tintidangawaye	616		0	Objet	Priorité A	1.2308889		14.8868333	
Ti-28	Inates	Inachiko	663		0	Objet	Priorité A	1.1638611		14.7566667	
Ti-29	Inates	Talhabout	693		0	Objet	Priorité A	1.1971667		14.7585	
Ti-30	Inates	Tinfiao	499		0	Objet	Priorité A	1.2723889		15.1800833	
Ti-31	Inates	Tintihouare	420		0	Objet	Priorité A	1.2478333		15.0425833	
Ti-32	Inates	Takaou	406		0	Objet	Priorité A	1.1088056		15.0243611	
Ti-33	Inates	Imanes	420		0	Objet	Priorité A	1.1591389		14.8902778	
Ti-34	Inates	Boni	357		0	Objet	Priorité A	1.1532778		14.7324444	
Ti-35	Inates	Erkou	350		0	Objet	Priorité A	1.2007222		14.6695	
Ti-36	Inates	Falafa	343		0	Objet	Priorité A	1.1786389		14.7332222	
Ti-37	Inates	Tinamao	364		0	Objet	Priorité A	1.0413056		14.7202222	
Ti-38	Inates	Tamako	140		0	Objet	Priorité A	1.2772222		15.0515	
Ti-39	Sinder	Sonsonibon	979		9	Objet	Priorité A	1.1608333		14.3941667	
Ti-40	Sinder	Gari	1,541		0	Objet	Priorité A	1.2277778		14.3388889	
Ti-41	Sinder	Balley Gouriya	525		0	Objet	Priorité A	1.4388889		14.1833333	
Ti-42	Sinder	Soma Goura	420		0	Objet	Priorité A'	0		0	
Ti-43	Sinder	Dionte Lassa	1,031		0	Objet	Priorité A	1.3344444		14.3	
Ti-44	Sinder	Dionte Niargou	1,536		0	Objet	Priorité A	1.3652778		14.2441667	
Ti-45	Sinder	M'Bida	1,500		0	Objet	Priorité A	1.3777778		14.2775	
Ti-46	Sinder	Zemey Koria	950		0	Objet	Priorité A	1.5191667		13.9691667	
Ti-47	Sinder	Assani	900		0	Objet	Priorité A	1.5555556		13.8861111	
Ti-48	Sinder	Mara	450		0	Objet	Priorité A	1.5358333		14.0736111	
Ti-49	Sinder	Day Kouara	950		0	Objet	Priorité A	1.5358333		13.9666667	
Ti-50	Sinder	Karman Tounka	450		0	Objet	Priorité A	1.6777778		13.7638889	
Ti-51	Sinder	Gangano	375		0	Objet	Priorité A	1.6580556		13.8552778	
Ti-52	Sinder	Issile	2,650		0	Objet	Priorité A	1.0861111		14.5138889	
Ti-53	Dessa	Garo Kouara	975		0	Objet	Priorité A	1.1191667		14.4333333	
Ti-54	Dessa	Diomana	875		0	Objet	Priorité A	1.125		14.4555556	
Ti-55	Ayorou	Koutougou	1,300		0	Objet	Priorité A	0.7816667		14.9454444	
Ti-56	Ayorou	Doubou	1,075		0	Réserve	Priorité B	0.8955556		14.7441667	
Ti-57	Sakoira	Bagande	965		0	Réserve	Priorité B	1.6483333		14.4802778	
Ti-58	Kourtey	Touzkouli Koda	786		0	Réserve	Priorité B	1.6666667		13.7888889	
Ti-59	Kourtey	Touzkouli Peulh	786		0	Réserve	Priorité B	1.6580556		13.7916667	
Ti-60	Sinder	Norande	584		0	Réserve	Priorité B	1.3555556		14.2747222	
Ti-61	Sinder	Sawanibon	584		0	Réserve	Priorité B	1.3191667		14.2694444	
Ti-62	Sinder	Sayani	899		0	Réserve	Priorité B	1.4277778		14.2527778	
Ti-63	Sinder	Wissili	2,406		0	Réserve	Priorité B	1.1777778		14.3872222	
Ti-64	Com Urba Till	Tintigouf	375		0	Réserve	Priorité B	1.5633889		14.1465278	
Ti-65	Inates	Yassane	1,900		0	Réserve	Priorité B	0.8441667		14.9075	

4-1 Procès Verbal pour l'étude du Concept de base

Numéro	Nom de Commune	Nom de site	Population	Nbr. de cas VC (2005-2006)	Classement sur requête	Priorité	Longitude	Latitude
			Pop.	Pop.			deg.	deg.
Ti-66	Sakoira	Dagaga	520	0	Réserve	Priorité B	1.5888889	14.3944444
Ti-67	Sakoira	Falale Bery	752	0	Réserve	Priorité B	1.6666667	14.4055556
Ti-68	Sakoira	Alzou Tondi Banda	240	0	Réserve	Priorité B	1.5691667	14.4166667
Ti-69	Kourtey	Bouko	650	0	Réserve	Priorité B	1.5166667	14.0916667
Ti-70	Kourtey	Damale	730	0	Réserve	Priorité B	1.5916667	13.8555556
Ti-71	Kourtey	Sona	2,550	1	Réserve	Priorité B	1.5536944	13.9738333
Ti-72	Anzourou	Bara Theim	346	0	Réserve	Priorité B	1.2555556	14.7388889
Ti-73	Anzourou	Gatall	742	0	Réserve	Priorité B	1.2416667	14.5330556
Ti-74	Sinder	Bagney Kolra	245	0	Réserve	Priorité B	1.2055556	14.3777778
Ti-75	Kourtey	Karamabou	359	0	Réserve	Priorité B	1.5388889	14.0277778
Ti-76	Ayorou	Boni Kado	450	0	Réserve	Priorité B	1.1555556	14.7222222
Ti-77	Ayorou	Daya Sedentalra	450	0	Réserve	Priorité B	0.8941667	14.6969444
Ti-78	Sinder	Bossa	521	0	Réserve	Priorité B	1.4108333	14.2555556
Ti-79	Sinder	Finari Tondéy Goura	489	0	Réserve	Priorité B	1.4152778	14.2108333
Ti-80	Sinder	Walga	200	0	Réserve	Priorité B	1.3166667	14.3041667
Ti-81	Kourtey	Darissalam	320	0	Réserve	Priorité B	1.5388889	14.1219444
Ti-82	Sinder	Koma	462	0	Réserve	Priorité B	1.3991667	14.2277778
Ti-83	Sinder	Abada	276	0	Réserve	Priorité B	1.4219444	14.215
Ti-84	Ayorou	Firgoun Houssa	2,226	0	Réserve	Priorité B	0.8813333	14.8090556
Ti-85	Ayorou	Daya Peuhl	277	0	Réserve	Priorité B	0.895	14.6972222
Ti-86	Dessa	Houssa Djabou	538	0	Réserve	Priorité B	1.0555556	14.5666667
Ti-87	Kourtey	Komo Bangou	2,000	0	Réserve	Priorité B	1.7902778	13.9497222
Ti-88	Anzourou	Koudo	249	0	Réserve	Priorité C	1.5222222	14.5638889
Ti-89	Anzourou	Doukou Sarao	1,600	0	Réserve	Priorité C	1.2924167	14.4420556
Ti-90	Sakoira	BiBlargou	1,985	0	Réserve	Priorité C	1.2388889	14.4469444
Ti-91	Sakoira	Wala Gunto	1,650	0	Réserve	Priorité C	1.2191667	14.5247222
Ti-92	Kourtey	Houssa Gouré	320	0	Réserve	Priorité C	1.5805556	13.8969444
Ti-93	Kourtey	Soundo	350	0	Réserve	Priorité C	1.6717222	14.0169444
Ti-94	Kourtey	Waila	170	0	Réserve	Priorité C	1.5330356	13.9777778
Ti-95	Anzourou	Koira Tegui	1,600	0	Réserve	Priorité C	1.3305556	14.55
Ti-96	Kourtey	Dalwey	2,187	0	Réserve	Priorité C	1.5541667	13.9386111
Ti-97	Anzourou	Farie	450	0	Réserve	Priorité C	1.2198889	14.5087778
Ti-98	Sakoira	Bonkor	120	0	Réserve	Priorité C	1.5416667	14.3527778
Ti-99	Sakoira	Dambala	4,908	0	Réserve	Priorité C	1.3012222	14.3155556
Ti-100	Kourtey	Mody Badjo	265	0	Réserve	Priorité C	1.6	13.9291667
Ti-101	Kourtey	Tcheletou	245	0	Réserve	Priorité C	1.5941667	13.9219444
Ti-102	Dessa	Kola	269	0	Réserve	Priorité C	1.0111111	14.5777778
Ti-103	Dessa	Dessa	3,412	0	Réserve	Priorité C	1.0569444	14.5316667
Ti-104	Sakoira	Tidigalene		4	Réserve	Priorité C	0	0
Ti-105	Dessa	Gabou	750	0	Réserve	Priorité C	1.04325	14.5983611
Te-1	Tera	M'Bimbak	2,213	0	Objet	Priorité A	0.4173056	14.4833889
Te-2	Tera	WyaBangoua	1,736	4	Objet	Priorité A	1.1425	14.0091389
Te-3	Tera	Kabla	1,337	1	Objet	Priorité A	1.0388889	14.4388889
Te-4	Tera	Wassoga	859	0	Objet	Priorité A	0.5915	14.3179722
Te-5	Tera	Tahama Seini	397	0	Objet	Priorité A	0.7660278	14.8571667
Te-6	Tera	Zano	245	19	Objet	Priorité A	1.2111111	14.0944444
Te-7	Tera	Tchilingui	825	7	Objet	Priorité A	1.1944444	14.0833333
Te-8	Tera	Tondikiniya	245	1	Objet	Priorité A	1.3125278	14.0739167
Te-9	Tera	Illetan	369	0	Objet	Priorité A	0.6526667	14.7805556
Te-10	Tera	Lamboutan		0	Objet	Priorité A	0.70325	14.775278
Te-11	Tera	Takrouzat Misgui	899	0	Objet	Priorité A	0.7111111	14.7319444
Te-12	Tera	Zabande		0	Objet	Priorité A	0.5673333	14.5601389
Te-13	Tera	Alamboule	478	0	Objet	Priorité A	0.6871667	14.475
Te-14	Tera	Gadago Bela		0	Objet	Priorité A	0.6685556	14.4083333
Te-15	Tera	Gdago Kado		0	Objet	Priorité A	0.7080278	14.39925
Te-16	Tera	Fintachit		0	Objet	Priorité A	0.6418611	14.45925
Te-17	Tera	Inabao Keltamads	1,386	0	Objet	Priorité A	0.8284722	14.56675
Te-18	Tera	Naney Gountou	1,401	0	Objet	Priorité A	0.77825	14.5475833
Te-19	Tera	Bossle(Tara)	1,227	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-20	Diagourou	M'Bassouwall	995	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-21	Diagourou	Tefare Milka	957	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-22	Tera	Tondo Goro	2,369	0	Objet	Priorité A	1.33	14.2244444
Te-23	Tera	Tamazarak	1,209	0	Objet	Priorité A	0.4339444	14.5784722
Te-24	Kokorou	Tansimou	1,800	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-25	Tera	Falla II	1,483	0	Objet	Priorité A	0.6722222	14.2111111
Te-26	Diagourou	Garl Harga	1,279	0	Objet	Priorité A	0.89475	13.8439722

4-1 Procès Verbal pour l'étude du Concept de base

Numéro	Nom de Commune	Nom de site	Population	Nbr. de cas VG (2005-2006)	Classement sur requête	Priorité	Longitude	Latitude
			Pop.	Pop.			deg.	deg.
Te-27	Mehana	Icharifane	1.200	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-28	Tera	Bongourou	1.112	0	Objet	Priorité A	0.5968056	14.0011944
Te-29	Kokorou	Bolsou	1.100	0	Objet	Priorité A	0.9527778	14.3777778
Te-30	Dargol	Goungou Hanna	1.001	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-31	Mehana	Wambila	950	0	Objet	Priorité A	0.9541667	14.5138889
Te-32	Bankilare	Ngabo	920	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-33	Dargol	Djerotchire	921	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-34	Tera	Taka	901	0	Objet	Priorité A	0.8027778	13.7666667
Te-35	Dargol	Helley Koubou	890	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-36	Gotheye	Zarakoira	888	0	Objet	Priorité A	0.7808611	13.6850278
Te-37	Diagourou	Tcharo Tatorl	887	0	Objet	Priorité A	1.0722222	13.7944444
Te-38	Diagourou	Tchoukounga	815	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-39	Gorouol	Amaltaltal	800	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-40	Dargol	Kalfoussou	800	0	Objet	Priorité A	1.4019444	13.9422222
Te-41	Kokorou	Kebossey Bangou	800	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-42	Tera	Boguel 2	741	0	Objet	Priorité A	0.6027778	14.0944444
Te-43	Gotheye	Ndjaye(Laba)	730	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-44	Bankilare	Koubaraden 2	700	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-45	Bankilare	Arbougue	687	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-46	Diagourou	Kondonbarke	620	0	Objet	Priorité A	0.8176111	13.8498333
Te-47	Tera	Durbangou	600	0	Objet	Priorité A	0.7513889	14.3830556
Te-48	Diagourou	Tcharo Tchewbide	740	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-49	Gotheye	Loga	1.500	15	Objet	Priorité A	1.5	14.1
Te-50	Tera	Modi Koira	685	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-51	Bankilare	Dindul Dindul	650	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-52	Dargol	Alhamdou Koira	671	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-53	Diagourou	Delel	650	0	Objet	Priorité A	1.2111111	13.7886111
Te-54	Gotheye	Bossia	600	0	Objet	Priorité A	1.4830556	13.6498333
Te-55	Dargol	Dina Coungou	657	0	Objet	Priorité A	1.05611	13.65639
Te-56	Kokorou	Djalou Bari(Kokorou)	630	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-57	Tera	Mboundlo	628	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-58	Diagourou	Yelo Baina	621	0	Objet	Priorité A	0.6835	13.7400556
Te-59	Kokorou	Bourbangou(Zaney)	610	0	Objet	Priorité A	0.90806	14.45806
Te-60	Dargol	Koumbour Kareye	574	0	Objet	Priorité A	1.0877778	14.0511111
Te-61	Bankilare	Tiringa	548	0	Objet	Priorité A	1.1941667	14.0830556
Te-62	Mehana	Harigana	521	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-63	Diagourou	Aborow	490	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-64	Kokorou	Tassuit	470	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-65	Bankilare	Tinagroof	434	0	Objet	Priorité A'	0	0
Te-66	Tera	Alphaga Banakoye Koira	420	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-67	Tera	Haro Tondo	420	0	Réserve	Priorité B	0.68389	13.92639
Te-68	Gotheye	Loka	400	0	Réserve	Priorité B	1.2444444	13.425
Te-69	Tera	Semiyanta	359	0	Réserve	Priorité B	0.6125	13.9777778
Te-70	Tera	Togouanto	358	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-71	Tera	Tondikarla	330	0	Réserve	Priorité B	0.6222222	14.0916667
Te-72	Bankilare	Seta	325	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-73	Bankilare	Lemdou	456	0	Réserve	Priorité B	0.4747222	14.3066667
Te-74	Tera	Talaba	313	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-75	Kokorou	Petekourou(Fambila)	305	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-76	Bankilare	Tintakanett	299	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-77	Tera	Djankara	297	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-78	Tera	Zara Koira(Kouara)	275	0	Réserve	Priorité B	1.5916667	13.8
Te-79	Tera	Baladjo	193	0	Réserve	Priorité B	0.6255556	14.1055556
Te-80	Dargol	Komneu	571	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-81	Mehana	Giringabey	265	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-82	Bankilare	Zongweitan	900	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-83	Mehana	Soloman Koira	645	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-84	Dargol	Boy Tondi	248	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-85	Dargol	Tondi Daro	543	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-86	Kokorou	Tchillo	450	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-87	Bankilare	Tigult	680	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-88	Bankilare	Sarbangou	410	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-89	Kokorou	Darabangou(Diblo)	350	0	Réserve	Priorité B	1.2055556	14.0055556
Te-90	Kokorou	Satchirbangou	510	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-91	Kokorou	Coussoumey(Fambilla)	630	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te-92	Dargol	Yako Koira	484	0	Réserve	Priorité B'	0	0

4-1 Procès Verbal pour l'étude du Concept de base

Numéro	Nom de Commune	Nom de site	Population	Nbr. de cas VG (2005-2006)	Classement sur requête	Priorité	Longitude	Latitude
			Pop.	Pop.			deg.	deg.
Te- 93	Dargol	Guero Tchirey	612	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te- 94	Dargol	Kourbou Koira	321	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te- 95	Dargol	Daryy Bongou	1,365	1	Réserve	Priorité B	1.20844444	13.99291667
Te- 96	Dargol	Kouhoum	625	0	Réserve	Priorité B	1.09416667	14.02194444
Te- 97	Dargol	Bani Gorou	325	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te- 98	Dargol	Alhamdou Koira	650	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te- 99	Bankilare	Allamboule(Kamoga II)	424	0	Réserve	Priorité B	0.43394444	14.57847222
Te- 100	Bankilare	Illinki(Izababan I)	400	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te- 101	Bankilare	Zinam	274	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te- 102	Bankilare	Agirma	290	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te- 103	Bankilare	Sassarey	259	0	Réserve	Priorité B'	0	0
Te- 104	Mehana	Tessa Peulh	980	0	Réserve	Priorité C	1.29361111	14.25555556
Te- 105	Mehana	Carbey Banguis	362	0	Réserve	Priorité C	0	0
Te- 106	Mehana	Izawane	471	0	Réserve	Priorité C	0	0
Te- 107	Mehana	Tondotchrey	779	0	Réserve	Priorité C	0	0
Te- 108	Gotheye	Lossogoungou	608	0	Réserve	Priorité C	1.5125	13.99027778
Te- 109	Gotheye	Lokla	478	0	Réserve	Priorité C	1.5	14.09
Te- 110	Gotheye	Darsallan	516	0	Réserve	Priorité C	0.82194	13.76944
Te- 111	Gotheye	Kolmane K.Zeno	426	0	Réserve	Priorité C	0.63888889	14.76111111
Te- 112	Gotheye	Sandou	852	0	Réserve	Priorité C	1.41083333	13.80555556
Te- 113	Bankilare	Tinaferan(Bankilare II)	327	0	Réserve	Priorité C	0	0
Te- 114	Bankilare	Goutouol Clot	237	0	Réserve	Priorité C	0	0
Te- 115	Bankilare	Dobera Sula	607	0	Réserve	Priorité C	0	0
Te- 116	Gotheye	Danbougorou	617	0	Réserve	Priorité C	1.48888889	14.10277778
Te- 117	Gotheye	Larba Dabia	641	0	Réserve	Priorité C	1.58583333	13.72972222
Te- 118	Gotheye	Bangouziho	654	0	Réserve	Priorité C	1.43889	13.69972
Te- 119	Kokorou	Fambita	380	0	Réserve	Priorité C	0.89972	14.33305
Te- 120	Kokorou	Seumboukongou	2,450	0	Réserve	Priorité C	0.93305556	14.06111111
Te- 121	Kokorou	Obla	1,670	0	Réserve	Priorité C	0.79805	14.21555
Te- 122	Mehana	Gangania	1,500	0	Réserve	Priorité C	0.99167	14.46667
Te- 123	Kokorou	Sebangou	900	0	Réserve	Priorité C	1.27777778	14.02472222
Te- 124	Corotol	Gounhyena	723	0	Réserve	Priorité C	0.29472	14.69559
Te- 125	Kokorou	Kanfouley	601	0	Réserve	Priorité C	0.93305556	14.29166667
						Priorité A		89
						Priorité A'		31
						Priorité B		43
						Priorité B'		27
						Priorité C		40
						total		230

Les villages du cadre [objet] auront le degré de priorité A. Toutefois, la priorité A' sera donnée aux villages de moins de 200 habitants ou à coordonnées inconnues.

Parmi les villages dans le cadre [réserve], les 38 premiers dans l'ordre de priorité du Département de Téra et les 32 premiers de celui de Tillabéri seront les villages de remplacement candidats, et auront le degré de priorité B. Toutefois, les villages à coordonnées inconnues auront la priorité B'.

Les villages en dehors de ceux précités auront le degré de priorité C. En cas d'exclusion de villages des cadres des priorités A et B ci-dessus, des villages à priorité C seront l'objet de l'étude.

4-2 L'étude d'explication de l'abrégé du concept de base

PROCES-VERBAL DES REUNIONS
RELATIVES A L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
EN VUE DE L'ERADICATION DU VER DE GUINEE
DANS LA REGION DE TILLABERI
EN REPUBLIQUE DU NIGER
(Mission d'explication sur le Rapport abrégé du Concept de base)

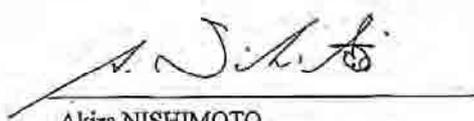
En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Niger (désigné ci-après "le Niger"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une Etude du Concept de base concernant le "Projet d'approvisionnement en eau potable en vue de l'éradication du ver de Guinée dans la Région de Tillabéri" (désigné ci-après "le Projet") et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après "la JICA").

La JICA a dépêché au Niger une Mission d'Etude du Concept de Base de janvier à mars 2008 et élaboré un Rapport abrégé de Concept de base après une série de discussions avec le Gouvernement du Niger, des études sur le terrain, et des analyses au Japon.

La JICA a envoyé au Niger une Mission d'explication du Rapport abrégé du Concept de base (ci-après désignée "la Mission"), dirigée par M. Akira NISHIMOTO, Représentant résident de la JICA au Niger, du 3 jusqu'au 10 août 2008 afin de l'expliquer et de mener les discussions requises avec la partie nigérienne.

En résultat de ces discussions, les deux parties se sont mises d'accord concernant les rubriques principales mentionnées dans l'Annexe.

Fait à Niamey, le 7 août 2008.



Akira NISHIMOTO

Chef de mission
Mission d'explication sur le Rapport
abrégé du Concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



Issoufou ISSAKA

Secrétaire général
Ministère de l'Hydraulique
République du Niger

ANNEXE

1. Contenu du Rapport abrégé du Concept de base

Le Projet a pour but d'améliorer la santé et le niveau de vie de la population locale dans les zones du Projet, par l'alimentation en eau potable en construisant des forages équipés de pompe à motricité humaine d'une part, et la réalisation de la <Composante soft> visant le renforcement du système de gestion et de maintenance des ouvrages hydrauliques d'autre part. Le Projet contribue aussi à l'éradication de ver de Guinée dans les zones d'intervention.

Le Gouvernement du Niger a donné son accord sur le contenu du Rapport abrégé expliqué par la Mission. Les éléments principaux du contenu du Projet sont présentés ci-après.

« Construction des ouvrages »

- 57 forages équipés de pompe à motricité humaine dans le Département de Tillabéri
- 63 forages équipés de pompe à motricité humaine dans le Département de Téra

« Composante soft »

- Appui à l'organisation des Comité de gestion d'eau créés par village faisant l'objet du Projet, et à la mise en place de système de gestion et de maintenance des ouvrages.
- Développement des capacités de support des responsables des communes aux comités de gestion en leur donnant une formation sur la méthode de maintenance des ouvrages.

« Fourniture d'équipements »

Aucune

« Population bénéficiaire »

Env. 50.000 habitants (à l'horizon 2011)

2. Système de l'Aide Financière Non-Remboursable du Japon

Le Gouvernement du Niger a compris de nouveau le système de l'Aide Financière Non-Remboursable du Japon et les dispositions nécessaires qui devront être prises par le Gouvernement du Niger, décrits dans les Pièces jointes-1 et 2 du Procès-verbal des réunions vérifiées et signées par la partie nigérienne et la Mission d'étude préliminaire en date du 14 août 2007.

3. Programme de l'étude et exécution du Projet

La JICA rédigera un Rapport définitif du Concept de base, et l'enverra à la partie nigérienne courant octobre 2008. Le Gouvernement du Japon examinera d'abord la pertinence d'exécution du Projet dans le cadre de l'aide financière non-remboursable en se référant au

Rapport définitif du Concept de base établi par la JICA. Et ensuite l'approbation de l'exécution du Projet sera soumise au Conseil des Ministres.

Si le Conseil des Ministres l'approuve, l'exécution du Projet sera retenue officiellement par la signature de l'Echange de Notes entre les Gouvernements du Japon et du Niger.

4. Autres points discutés

(1) Coûts estimatifs du Projet

La Mission a expliqué au Gouvernement du Niger les coûts estimatifs du Projet comme indiqués en Pièce jointe-1. Elle lui a demandé aussi de contrôler rigoureusement toutes les informations relatives aux coûts estimatifs du Projet et au contenu du Rapport abrégé afin de procéder correctement au lancement de l'appel d'offres des Travaux en évitant toute reproduction et fuite aux tiers jusqu'à ce que la soumission des offres soit terminée, et la partie nigérienne a donné son accord sur ce point.

(2) Présentation de liste des villages de remplacement

D'après les résultats des études sur le terrain et des analyses au Japon effectuées dans l'étude de Concept de base, le nombre de villages objet du Projet qui était de 230 (requête initiale) a été réduit de 79 villages localisés dans des communes et des zones ayant des problèmes d'eau en quantité et en qualité. Dans cette circonstance, si un forage est négatif, on manquera de villages de remplacement. Par conséquent la Mission a expliqué au Gouvernement du Niger la nécessité d'une liste de villages additionnels de remplacement sélectionnés dans les communes et les zones dont le potentiel en eau en terme de qualité et de quantité est jugé satisfaisant par les résultats des études. La partie nigérienne a donné son accord sur ce point et a promis de remettre promptement au bureau de la JICA Niger la liste des villages de remplacement en sélectionnant d'environ 70 villages.

La Mission a parlé à la partie nigérienne que le projet prévu par l'UNICEF pourrait intervenir dans quelques villages faisant l'objet du présent projet et a demandé de prendre une mesure pour éviter l'interférence avec d'autres projets. En répondant à la préoccupation de la partie japonaise, la partie nigérienne a expliqué que l'envergure du projet de l'UNICEF est limitée en terme de nombre d'ouvrages et a promis de prêter une attention toute particulière afin qu'il n'y ait aucune interférence entre les projets et d'obtenir une entente de chaque bailleur de fonds. La Mission a expliqué à la partie nigérienne que les villages faisant l'objet du projet de l'UNICEF seront étudiés dans l'étude de concept détaillé et qu'en cas de rejet éventuel de ces villages, ils seront remplacés par des villages de réserve. La partie nigérienne a donné son accord sur ce point.

(3) Dispositions à prendre par la partie nigérienne

La Mission a expliqué à la partie nigérienne que le Projet prévoyait la formation des responsables de communes et de comités de gestion des points d'eau dans le cadre de la <Composante soft> pour la gestion et maintenance appropriée des ouvrages hydrauliques et lui a demandé si l'organisation du personnel de chaque commune était bien solide. La partie nigérienne a affirmé qu'il n'y avait pas de grande différence entre les communes selon leur envergure et que les personnes chargées de supervision des activités des comités de gestion des points d'eau étaient déjà disponibles dans toutes les communes.

Ensuite, la Mission a posé des questions à la partie nigérienne sur la disponibilité d'un terrain qui sera utilisé comme aire de stockage des matériaux des travaux dans le Département de Téra. Elle a répondu que la ville de Téra donnait déjà la permission d'usage d'un terrain de 5000 m² à la Direction Départementale de l'Hydraulique de Téra et que ce terrain pourra être utilisé par la partie japonaise pour la présent Projet. La JICA a informé la partie nigérienne qu'elle assurerait la clôture du terrain et la construction d'un petit local qui servira de bureau.

Comme d'autres dispositions propres du Projet à prendre par la partie nigérienne, la Mission a cité les points suivants. Le Gouvernement du Niger s'est engagé à prendre les mesures nécessaires, les mesures budgétaires y compris.

- 1) Affecter des homologues (Ministère de l'Hydraulique, Directions régionales et départementales de l'Hydraulique, Communes) et prise en charge de leur frais (allocation journalière et hébergement) qui sont nécessaires à l'exécution du Projet ;
- 2) Acquérir des terrains de base de camp, obtention et terrassement des terrains de construction des forages ;
- 3) Aménager des routes d'accès aux environs de points de foration ;
- 4) Donner la contribution partielle de la part des villageois (mise en place des clôtures, etc...);
- 5) Assurer rapidement l'exonération de toutes taxes de douane des matériaux importés;
- 6) Assurer un suivi et un appui permanent aux comités de gestion des points d'eau pour un bon fonctionnement et la maintenance des ouvrages hydrauliques après le projet.

(4) Système de gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques

La Mission a insisté que la maintenance des ouvrages serait primordiale pour la réalisation du Projet dans le cadre du Système de l'Aide Financière Non-Remboursable du Japon et a demandé à la partie nigérienne d'encadrer le responsable de chaque commune qui aurait son rôle de superviser les activités du comité de gestion des points d'eau à travers la

Direction Régionale ou Départementale de l'Hydraulique. La partie nigérienne a donné son accord sur ce point.

(5) Evaluation de l'impact sur l'environnement

Pour ce qui est de l'évaluation de l'impact sur l'environnement du Niger relative à l'exécution du Projet, la Mission a demandé à la partie nigérienne de présenter un rapport de concept de base abrégé au Ministère de l'Environnement pour obtenir son approbation écrite et d'envoyer une photocopie de cette approbation au bureau de la JICA Niger dans le courant du mois d'août 2008 au plus tard, ce que la partie nigérienne a accepté.

Pièce jointe-1 : Coûts estimatifs du Projet

Pièce jointe-2 : Système de l'Aide Financière Non-Remboursable du Japon et tâches à la charge de deux pays

Confidentiel

Pièce jointe-1

Coût approximatif du projet de coopération

Coût approximatif du projet total (Coût à la charge de la partie japonaise et Coût à la charge de la partie nigérienne) : environ 739 millions de yens (4,53 millions de euro)

1) Coût à la charge de la partie japonaise : environ 724 millions de yens

Détail		Coût approximatif (unité: millions de yens)
Ouvrage	Foration des forages	567
	Construction des ouvrages auxiliaires	
	Installation de la pompe à motricité humaine	
Frais de supervision de la conception	Conception de l'exécution, supervision de l'exécution	127
	Composantes soft	30
Total		724

Note : Le coût approximatif du Projet n'indique pas en fait le montant limite défini dans l'Echange de notes.

2) Coût à la charge de la partie nigérienne : Environ 61.665.000 F CFA (env. 15 millions de yens)

Détail	Description	2008	2009	2010	2011	Total F CFA	Total mille yens
Allocation journalière des homologues etc.	220 h/j	10,000	134,000	222,000	82,000	448.000	111
Allocation pour l'exonération de taxes des équipements et matériaux pour les forages		0	34,000,000	24,400,000	0	58.400.000	14.512
Commissions bancaires	0,10%	243,000	764,000	1,368,000	442,000	2.817.000	700
Total		253,000	34,898,000	25,990,000	524,000	61.665.000	15.323

3) Coût de gestion et de maintenance à la charge de la partie nigérienne après la mise en service

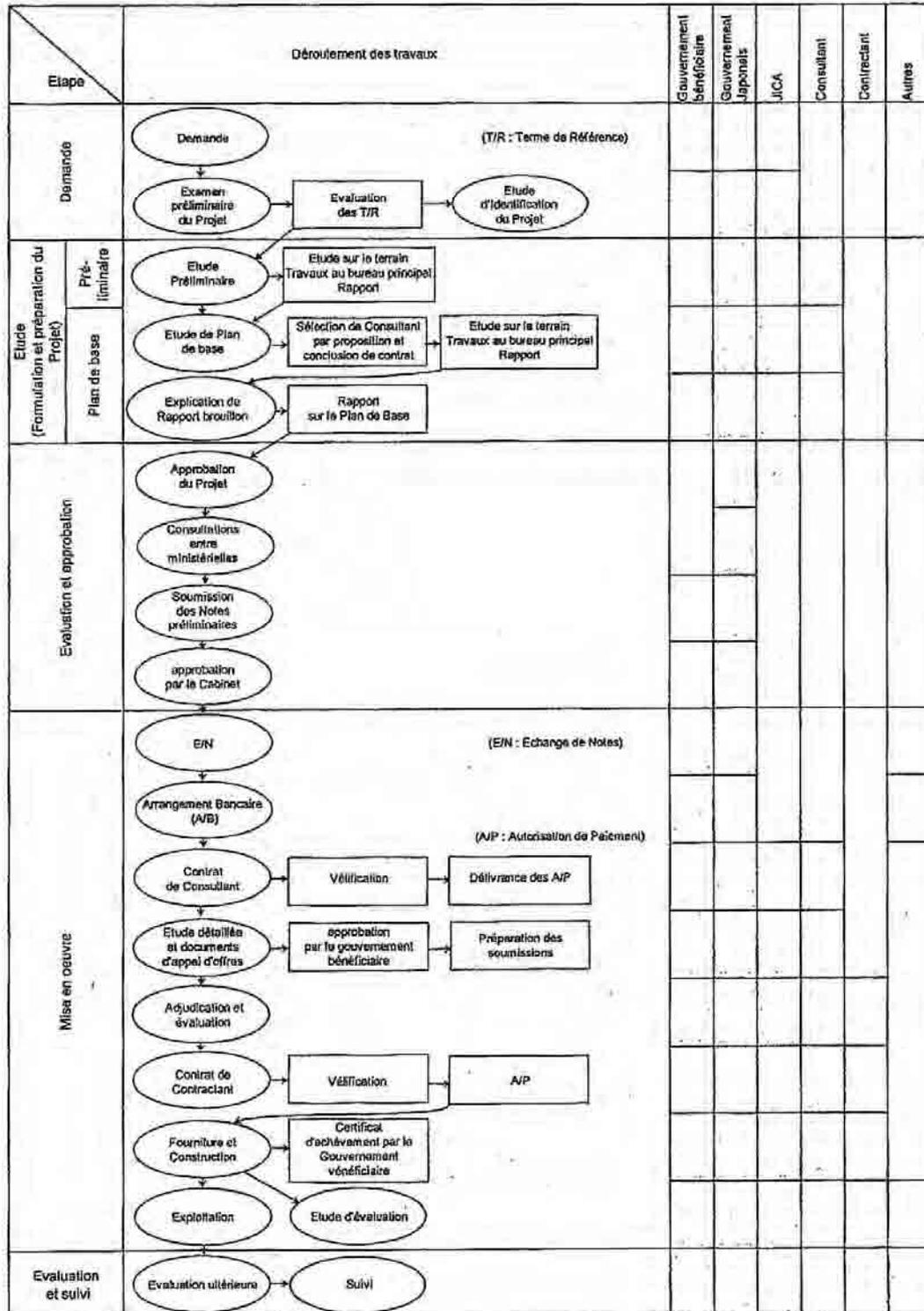
Environ 67.000 FCFA par un an, un ouvrage hydraulique, après l'an 2010*

Pièces	Qté	Unité	Prix standard F CFA	Montant nécessaire par an F CFA	Remarques
Pièces de rechange standard	1	lot	9.455	9.455	1 lot/an
Baudruche	1	unité	* 135.000	27.000	1 unité/5 ans
Clapets de pompe	1	lot	152.000	30.400	1 unité/5 ans
Total				66.855	

* Pour la gestion et la maintenance des forages équipés de pompes, il est prévu de remettre aux villages au moment de la livraison des forages équipés de pompes un stock pour un an environ de pièces d'usure et de pièces se cassant très fréquemment avec les outils de réparation simple. Pour cela, les villages devront prévoir un montant d'environ 67.000 F CFA pour l'achat de pièces de rechange à partir de la seconde année après la mise en service.

Pièce jointe-2

Système de l'Aide Financière Non-Remboursable du Japon et tâches à la charge de deux pays
Organigramme de la Procédure de l'Aide Financière non-remboursable du Japon



[Handwritten signature]

Dispositions à prendre par chaque gouvernement (Construction)

N°	Eléments	Couvert par l'aide financière non-remboursable	Couvert par le pays bénéficiaire
1.	Acquisition de terrain suffisante		•
2.	Défrichage, nivellement et aménagement du terrain si nécessaire		•
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		•
4.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
5.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) des produits originaires du Japon	•	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	(•)	(•)
6.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		•
7.	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire sur la fourniture des produits et les services dans le contrat vérifié.		•
8.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.		•
9.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		•